

Subventions complémentaires de fonctionnement

Collèges	Communes	Objet de la demande	Demandé	Observation	Proposition
Les Bartavelles	Marseille	Aide départementale compensant le différentiel des tarifs de demi-pension pour les collégiens.	2 876 €	Cité mixte. Hébergement au tarif fixé par la Région	2 876 €
Clair Soleil	Marseille	Prise en charge des frais de gestion du service municipal de restauration	4 952 €	Convention d'hébergement avec la ville de Marseille.	4 952 €
Honoré Daumier	Marseille	Aide départementale compensant le différentiel des tarifs de demi-pension pour les collégiens.	7 787 €	Cité mixte. Hébergement au tarif fixé par la Région	7 787 €
Alexandre Dumas	Marseille	Demande de subvention suite à une fuite d'eau sur le réseau survenue durant les vacances d'été 2018	2 000 €	Subvention complémentaire de fonctionnement attribuée à 100 %	2 000 €
L'Estaque	Marseille	Aide départementale compensant le différentiel des tarifs de demi-pension pour les collégiens.	3 283 €	Convention avec le lycée. Hébergement au tarif fixé par la Région	3 283 €
Marseilleveyre	Marseille	Aide départementale compensant le différentiel des tarifs de demi-pension pour les collégiens.	6 510 €	Cité mixte. Hébergement au tarif fixé par la Région	6 510 €
Monticelli	Marseille	Demande de subvention pour le diagnostic de trente arbres du parc de l'établissement	1 272 €	Subvention complémentaire de fonctionnement attribuée à 100 %	1 272 €
Jean Moulin	Marseille	Achat de fioul pour la chaudière temporaire	15 000 €	travaux sur la conduite de gaz suite à une détection de fuite	15 000 €
Pierre Puget	Marseille	Demande de subvention pour des travaux d'élagage de quatre platanes de l'établissement	1 250 €	Subvention complémentaire de fonctionnement attribuée à 100 %	1 250 €
Adolphe Thiers	Marseille	Aide départementale compensant le différentiel des tarifs de demi-pension pour les collégiens.	3 568 €	Cité mixte. Hébergement au tarif fixé par la Région	3 568 €
Jean Jaurès	La Ciotat	Demande de subvention pour une surconsommation d'eau due à deux fuites d'eau	3 200 €	Subvention complémentaire de fonctionnement attribuée à 100 %	3 200 €
				Total	51 698 €